



Paris, le 21 mars 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

« *Construisons ensemble* », première table ronde avec les associations de victimes : Juliette MÉADEL présente sa feuille de route pour une nouvelle politique d'aide aux victimes.

Lors de la première table ronde avec les associations de victimes et d'aide aux victimes de terrorisme ^(*), intitulée « *Construisons ensemble* », la secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'Aide aux victimes, Juliette MÉADEL, a présenté les grands axes de sa feuille de route. La Ministre réunira les associations tous les mois pour construire ensemble la nouvelle politique d'aide aux victimes.

Lors de cette table ronde avec les associations, Juliette MÉADEL a présenté les principaux axes de sa feuille de route :

Informier mieux les victimes dans l'urgence et après

- en ouvrant un **site internet permettant** aux victimes et à leurs familles d'avoir accès à l'ensemble des informations qui les concernent : démarches administratives à entreprendre lors de l'événement avec accès immédiat aux formulaires à remplir; explications sur les procédures à engager, délais... ;
- en facilitant l'accès au **numéro unique** de la Cellule interministérielle d'aide aux victimes (CIAV), dès la survenance d'un événement ; ce numéro unique sera diffusé en temps réel via les médias, les réseaux sociaux et doté des moyens de répondre immédiatement.

Accompagner plus efficacement les victimes dans leur parcours de reconstruction

- en créant un **guichet unique**, chargé de coordonner l'accompagnement dans la durée des victimes et de leurs proches. Les modalités doivent encore être discutées avec les associations ;
- en mettant en place un **réseau de référents chargés du suivi des victimes** dans les territoires, formés au suivi des victimes avec l'aide des associations d'aides aux victimes.

Garantir aux victimes l'accès à une indemnisation pérenne et lisible

- en réduisant les délais de **traitement des demandes** des victimes et en personnalisant mieux les réponses qui doivent être plus adaptées à la situation de chacun ;
- en assurant la **soutenabilité financière du FGTI** (Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions).

Reconnaitre et clarifier le statut de victime

- en clarifiant **la définition de victime directe et de victime indirecte** d'actes de terrorisme et d'accident collectifs ;
- en faisant la transparence sur les critères de constitution des listes des victimes.

La secrétaire d'Etat chargée de l'Aide aux victimes a également annoncé qu'elle réunirait les associations tous les mois pour co-construire la politique d'Aide aux victimes.

A cette occasion, Juliette MÉADEL a déclaré : « **L'atrocité et l'ampleur sans précédent des événements que notre pays a connus en 2015 nécessite, de la part de l'Etat, un accompagnement personnalisé pour les victimes et leurs proches. C'est la raison pour laquelle, je souhaite construire la politique d'aide aux victimes en lien permanent avec les associations de victimes. Cette co-construction permet d'élaborer une nouvelle politique d'aide aux victimes et de l'inscrire dans la durée** ».

() « Life for Paris : 13 novembre 2015 », « 13 novembre : fraternité et vérité », l'« Association française des Victimes du Terrorisme (AfvT) », « Les Amis de Charlie Hebdo », l'« Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM) », la « Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs (FENVAC) », et Mme Françoise RUDETZKI.*

Contact presse cabinet de Juliette MEADEL :
Anthony PORCHERON - presse.meadel@pm.gouv.fr